

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Je vous prie de bien vouloir assister au
Conseil Municipal qui se réunira en séance ordinaire
en Mairie - salle des mariages :

Le Mercredi 13 novembre 2024 à 20 h 30,
précédé d'une réunion préparatoire à 20 h 00.

*la séance sera retransmise en direct via « Facebook live
Ville d'Amfreville-la-Mivoie »*

ORDRE DU JOUR

Approbation de la précédente réunion.

- 1/ Décision Modificative n°1 au Budget Primitif 2024 (Budget Supplémentaire 2024)
- 2/ Projet de motion pour alerter solennellement sur la situation des collectivités et les dangers des mesures contenues dans le Projet de Loi de Finances et le Projet de Loi de Finances de la Sécurité Sociale pour 2025
- 3/ Chemin des Mallefranches - effacement des réseaux - Convention financière entre la Métropole Rouen Normandie et la commune - fonds de concours de 39 750,50 €
- 4/ Chemin des Mallefranches - effacement des réseaux - fonds de concours de 39 750,50 € - Délibération fixant la durée d'amortissement des comptes amortissables
- 5/ Cession d'une parcelle privée communale naturelle non viabilisée cadastrée section AP n° 306 au niveau de la Zac des Hauts-Vallons pour un prix de 10 K €
- 6/ Maison médicale - Aménagement intérieur du local professionnel acquis auprès du Foyer Stéphanois - demande de subvention auprès de la Métropole Rouen Normandie

- 7/ Produits irrécouvrables et créances éteintes - Admissions en non-valeur
- 8/ Désignation d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection - délibération autorisant le recours à la mission d'ACFI auprès du Centre de Gestion 76
- 9/ Cimetière - Tarifs des concessions - année 2025
- 10/ Activités culturelles - Tarifs année 2024/2025 - Ajout d'une tarification avec mise à disposition de personnel
- 11/ Délibération sollicitant l'octroi du Fonds métropolitain d'Aide à l'Aménagement (FAA) en fonctionnement - charges en matière d'entretien des équipements communaux d'infrastructure
- 12/ Facturation cours d'arts plastiques - Remboursement partiel
- 13/ Personnel communal - Création d'un un emploi non permanent à temps complet et pour une durée de 3 ans dans le grade de Technicien principal de 2^{ème} classe afin de mener à bien la mise en œuvre du projet de poursuite de l'Atlas de la Biodiversité tel que défini dans la délibération n°2024/12.
- 14/ Personnel municipal - renouvellement et transformation automatique d'un CDD en CDI à compter du 1^{er} janvier 2025 - poste d'Adjoint technique à temps complet assurant principalement des missions d'entretien des espaces verts communaux
- 15/ Remboursement par la commune à Monsieur l'Adjoint au Maire en charge de la culture et de la communication des frais qu'il a engagés à titre personnel
- 16/ Remboursement par la commune à Madame l'Adjointe au Maire en charge de la citoyenneté et du dynamisme local des frais qu'elle a engagés à titre personnel
- 17/ Remboursement par la commune à Monsieur le conseiller municipal délégué en charge des sports et des fêtes et cérémonies des frais qu'il a engagés à titre personnel
- 18/ Remboursement par la commune à Monsieur le Maire des frais qu'il a engagés à titre personnel

/ Divers :

Amfreville la Mivoie, le 06/11/2024

Le Maire,

Hugo LANGLOIS.

